



AVIS PUBLIC

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR RV-1441-093, RV-1441-094, RV-1442-011, RV-1443-003, RV-1444-017 ET RV-1447-033 (clauses pénales et secteur de la rue Clément)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 19 août 2025, les règlements suivants :

RÈGLEMENT RV-1441-093 MODIFIANT DIVERSES CLAUSES PÉNALES DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE

Ce règlement actualise les dispositions ayant trait aux infractions et sanctions. De plus, une nouvelle section relative aux sanctions pour l'abattage d'arbre sans permis, ainsi qu'une section relative aux sanctions reliées à la sécurité des piscines, sont ajoutées.

RÈGLEMENT RV-1441-094 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE R-1 210 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE M 239

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone résidentielle R-1 210 à même une partie de la zone M 239 afin d'y inclure le lot 2 107 682 du cadastre du Québec. Le plan de zonage du Règlement RV-1441 sur le zonage est modifié à cette fin et les dispositions particulières existantes applicables à la zone R-1 210 s'appliquent à la zone agrandie.

RÈGLEMENT RV-1442-011 MODIFIANT DIVERSES CLAUSES PÉNALES DU RÈGLEMENT RV-1442 SUR LA CONSTRUCTION

Ce règlement actualise les dispositions ayant trait aux infractions et sanctions.

RÈGLEMENT RV-1443-003 MODIFIANT DIVERSES CLAUSES PÉNALES DU RÈGLEMENT RV-1443 SUR LE LOTISSEMENT

Ce règlement actualise les dispositions ayant trait aux infractions et sanctions.

RÈGLEMENT RV-1444-017 MODIFIANT DIVERSES CLAUSES PÉNALES DU RÈGLEMENT RV-1444 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Ce règlement actualise les dispositions ayant trait aux infractions et sanctions.

RÈGLEMENT RV-1447-033 MODIFIANT DIVERSES CLAUSES PÉNALES DU RÈGLEMENT RV-1447 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Ce règlement actualise les dispositions ayant trait aux infractions et sanctions.

APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER ET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Les personnes habiles à voter ont été invitées par avis public à déposer leur requête demandant que le Règlement RV-1441-094 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur celui-ci avant le 19 août 2025. Aucune requête valide de ces personnes habiles à voter n'a été déposée dans le délai prescrit, le règlement est réputé avoir été approuvé par ces personnes conformément à la loi.

Tous les règlements décrits dans cet avis ont reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de leur conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Ils entrent en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard, le 24 septembre 2025.

CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 1^{er} octobre 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.69